AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DLP 17-4-68 774383

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

C. C. P. Nantes 86-04-02 Régisseur de recettes de la D. D. A. de M. & L. Cité Administrative, rue Dupetit Thouars ANGERS

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
XXXX.
25 F.

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 91 d'AVRIL 1968 -

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Les conditions climatiques sont actuellement défavorables aux contaminations, mais toute chute de pluie provoquerait des contaminations graves.

Dans les vergers de poiriers des départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée, Vienne et Deux-Sèvres sauf la région de la Gâtine, effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, ce traitement pourra être repoussé aux premiers jours de la semaine du 15 au 20 avril.

TAVELURE DU POMMIER - La situation est identique à celle qui existe pour la tavelure du poirier.

Dans les vergers de pommiers des départements de Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Vendée, Vienne et Deux-Sèvres, sauf la région de la Gâtine, traités conformément à la note du 2 avril, effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note. Sur les variétés à débourrement plus tardif, intervenir lorsque le stade C3-D sera atteint.

Dans la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer une nouvelle application dans les vergers cultivés en formes basses dès les premiers jours de la semaine du 15 au 20 avril. Sur la variété Reinette Clochard cultivée en forme haute tige terminer d'urgence le traitement conseillé dans le bulletin du 2 avril.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Sur les variétés sensibles, profiter du traitement dirigé contre la Tavelure pour assurer la protection contre cette affection.

ARAIGNEE ROUGE - Les premières éclosions d'oeufs d'hiver sont commencées dans les expositions les plus favorables, mais il est encore beaucoup trop tôt pour intervenir.

PUCERONS DU POIRIER et DU POMMIER - Il est rappelé que l'activité de ces parasites a repris. En conséquence, ajouter un produit aphicide à la bouillie anti-tavelure dans toutes les expositions où leur présence est notée et où aucun traitement n'a encore été effectué.

CHENILLES DEFOLIATRICES - Ces parasites sont apparus. Dans les vergers où leur présence aura été repérée, ajouter un produit à base de D.D.T. ou d'Arséniate de plomb, à la bouillie anti-tavelure.

PROTECTION DES ABEILLES - Il est rappelé que seuls les insecticides et acaricides suivants sont autorisés pendant la floraison des arbres fruitiers, en raison de leur absence de toxicité pour les abeilles : Toxaphène, Polychlorocamphane, Endosulfan, Diéthion, Phosalone, Dicofol, Thioquinox, Roténone, Pyréthrine.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 11 AVRIL 1968.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX